

**Envoyé** : dimanche 3 mars 2024 14:59

**À** : plu.modification2 <plu.modification2@sanarysurmer.com>

**Objet** : Modification n°2 PLU Sanary-sur-Mer

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Voici un extrait du document gouvernemental intitulé « Les mesures clés de la Loi Mobilités » diffusé sur le site [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) :

« La mise en œuvre d'un Plan vélo inédit a pour objectif de tripler la part modale du vélo d'ici 2024 (de 3 à 9%) : la lutte contre le vol avec la généralisation progressive du marquage des vélos et de stationnements sécurisés, la généralisation du savoir-rouler à l'école pour que tous les enfants entrant en 6ème maîtrisent cette pratique, l'obligation de réaliser des itinéraires cyclables en cas de travaux sur des voies urbaines ou interurbaines, la réalisation d'un schéma national des véloroutes et voies vertes, l'interdiction de stationnement cinq mètres en amont des passages piétons pour une meilleure visibilité, l'équipement des trains et des autocars. »

Rien de tout cela n'est respecté à Sanary-sur-Mer.

Les travaux se multiplient depuis des années sur les voies urbaines et interurbaines sans que jamais le moindre mètre de piste cyclable n'ait été créé.

Rien non plus pour faciliter et sécuriser les déplacements quotidiens à vélo sur le territoire communal des centaines de collégiens scolarisés à La Guicharde.

Comble de l'absurdité, l'accès à la ville est depuis des années interdit aux vélos.

Je vous remercie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, de bien vouloir inclure la totalité de la Loi Mobilités dans la modification du PLU n°2 de Sanary-sur-Mer, et d'inviter les élus communaux et communautaires à la respecter enfin.

Bien cordialement

André Fournon